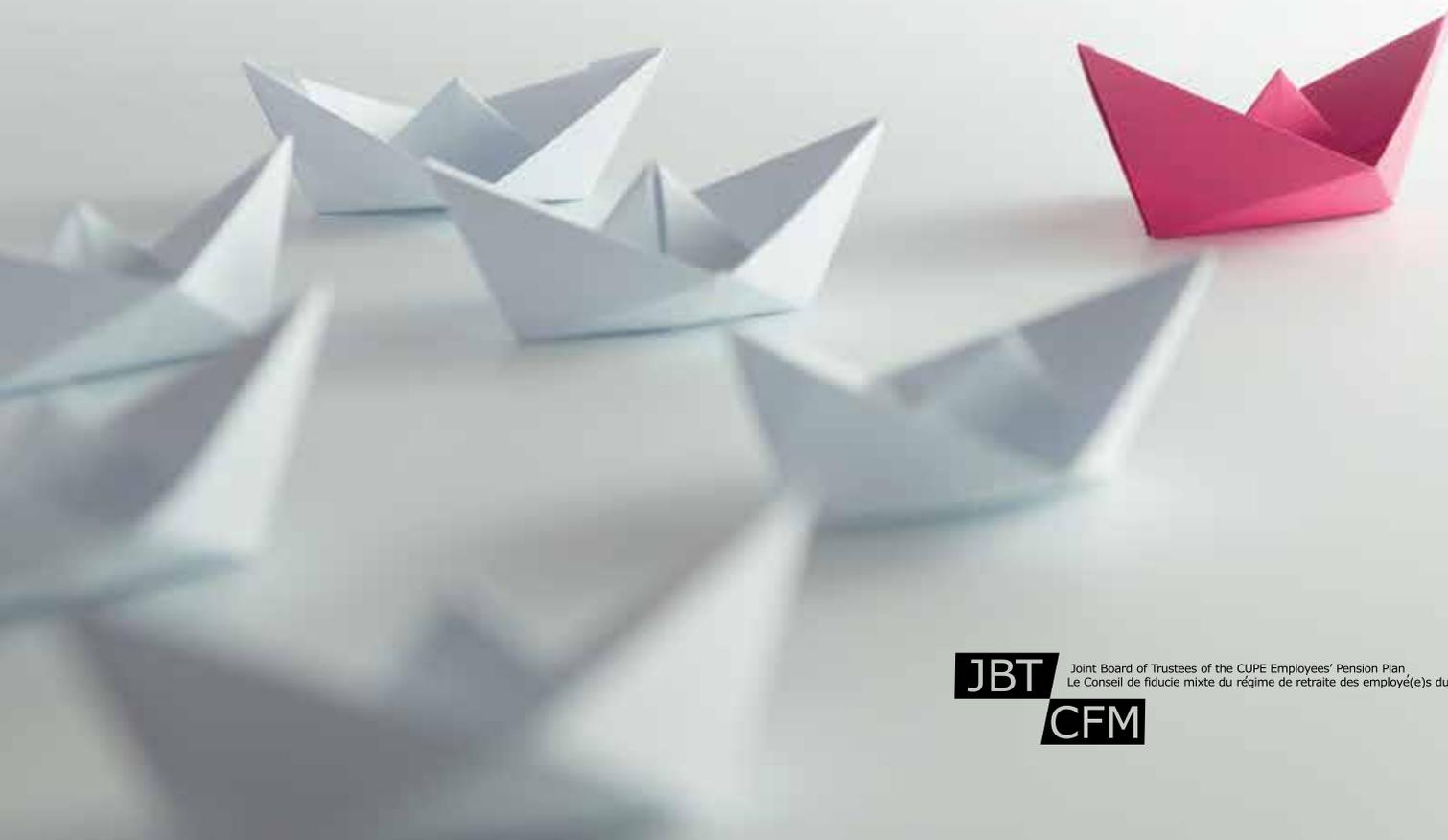


2018

Rapport aux participants 2018

Régime de retraite des employés du SFCP



JBT

Joint Board of Trustees of the CUPE Employees' Pension Plan
Le Conseil de fiducie mixte du régime de retraite des employé(e)s du SFCP

CFM

2018

« Notre mission est de veiller à ce que les membres du RRES et leurs bénéficiaires reçoivent des prestations adéquates et conformes aux dispositions de celui-ci, au moment opportun, en nous assurant d'une capitalisation et d'un investissement convenables des fonds du RRES et de l'application de procédures administratives efficaces. »



www.cepp.ca

This report is also available in English

Table des matières

3	Message des fiduciaires
4	D'un coup d'œil
6	Profil des participants
9	Situation financière du RRES
16	Amendements au régime 2018
17	Séminaires sur la planification de la retraite
17	Consultations sur la planification de la retraite
18	Retraités 2018
18	Commémorations 2018
19	Conseil de fiducie mixte (CFM)
20	Sous-comités du CFM et leurs mandats
21	Équipe administrative



Message des fiduciaires

2018 a été une année marquée par des changements.

Et, parmi ces changements, ceux qui ont sans doute eu les répercussions positives les plus importantes pour le RRES sont les nouvelles règles sur le financement des régimes de retraite à prestations déterminées adoptées par le gouvernement ontarien en avril 2018 et intégrées au règlement général de la *Loi sur les régimes de retraite*.

Avec les constituants, le CFM a analysé les effets des nouvelles règles sur le financement de l'Ontario et a convenu de déposer un rapport d'évaluation actuarielle pour profiter de ces nouvelles règles.

En juin 2018, un rapport d'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2018 a été déposé auprès des autorités réglementaires. L'évaluation à long terme, qui assume qu'un régime de retraite continuera indéfiniment, montrait un solide ratio de capitalisation de 129,7 %. Quant à l'évaluation de la solvabilité, qui suppose qu'un régime cessera de fonctionner et que toutes les prestations devront être versées, elle révélait un ratio de solvabilité de 93,0 %. Compte tenu de ces résultats, la cotisation de l'employeur est passée de 14,35 % à 12,2 % des gains ouvrant droit à pension et les paiements spéciaux de solvabilité ont été éliminés, puisqu'ils ne sont exigés que si le ratio de solvabilité est inférieur à 85 %. Un rapport d'évaluation actuarielle doit être déposé auprès des autorités réglementaires à tous les trois ans. Le prochain devra être déposé au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

L'adoption des nouvelles règles sur le financement en Ontario a aussi mené à l'Amendement no 78, qui prévoit des hausses d'indexation, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, pour tous les retraités, conjoints survivants et participants différés. Ces hausses sont calculées à partir du 1^{er} janvier 2010, date à laquelle le Régime a dû cesser d'offrir l'indexation aux retraités en vertu des anciennes règles sur le financement, et payées à compter du 1^{er} janvier 2018. Les hausses d'indexation pour la période passée étaient basées sur le critère de la capacité financière en vertu du texte

du Régime et les prestations de retraite ont été indexées d'un montant représentant entre 43,1 % et 100 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour chaque année.

À l'avenir, et sous réserve du critère de la capacité financière, les pensions mises en paiement et les rentes différées seront indexées en fonction de l'augmentation de l'IPC le 1^{er} janvier de chaque année après 2018.

Un autre changement important a eu lieu au sein de l'équipe d'administration. La consœur Pierrette Perras et la consœur Lyn Thrasher, qui travaillaient au département de l'administration du régime de retraite depuis février 2000 et avril 2004 respectivement, à titre d'agente administrative du régime de retraite et de secrétaire-archiviste du CFM, ont pris des vacances en 2018 avant leur départ à la retraite en 2019. Nous tenons à les remercier pour leur excellent travail et leur dévouement à l'égard des participants du Régime et des membres du CFM tout au long de ces années. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite.

2018 a aussi été une année électorale pour les postes de fiduciaire des retraités et de fiduciaire-suppléant des retraités. La consœur Nancy Parker a été élue fiduciaire des retraités et le confrère Barry Thorsteinson a été élu fiduciaire-suppléant des retraités. Leur mandat de trois ans a commencé le 1^{er} janvier 2019.

Enfin, en 2018, le rendement du Régime a été moindre que prévu, avec un taux de rendement brut de -3,40 % et un actif total de plus de 753 millions de dollars. Toutefois, le Régime est toujours bien géré par notre CFM et il demeure solide.

Au nom du Conseil de fiducie mixte,



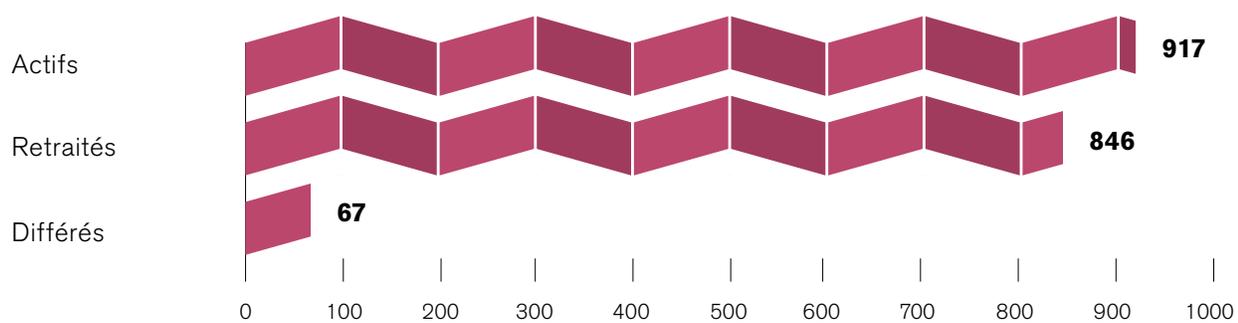
Brian Edgecombe, président



Charles Fleury, vice-président

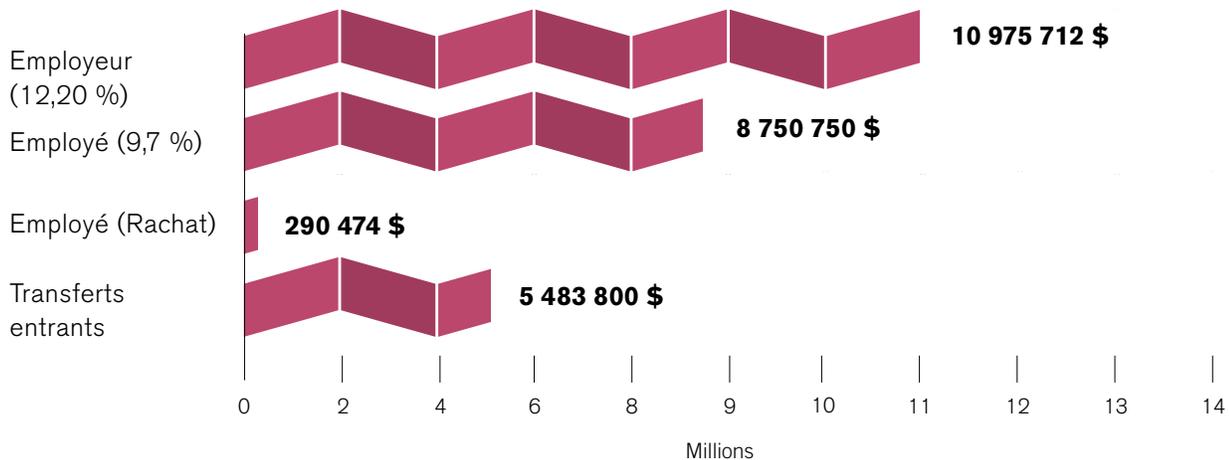
D'un coup d'œil

Participation au 1^{er} janvier 2019



Total de 1 830 participants

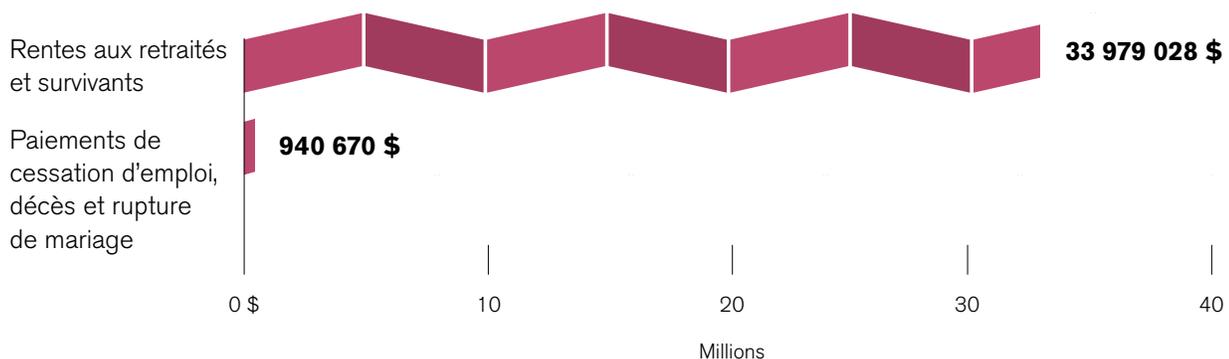
Cotisations employé et employeur et transferts entrants en 2018



En vertu du texte du RRES, l'employeur doit cotiser conformément aux recommandations de l'actuaire émises dans la dernière évaluation déposée, ce qui représente un taux de cotisation de l'employeur de 11,29 % selon le certificat de coût du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, en vertu des conventions collectives entre le SCFP et les syndicats, les cotisations de l'employeur doivent être au moins égales à 12,2 % des gains ouvrant droit à pension des participants, moins les dépenses applicables.

En conséquence, en 2018, le taux de cotisation de l'employeur est passé de 14,35 % à 12,2 %, alors que celui des employés restait inchangé, à 9,7 %.

Prestations payées en 2018



En 2018, le RRES a versé 34,9 millions de dollars en prestations de retraite. De ce montant, 97 % sont des prestations de retraite mensuelles aux retraités et conjoints survivants (34,0 millions de dollars) et 3 % sont des prestations de cessation de participation, décès et rupture de mariage (0,9 millions de dollars).

Profil des participants

Toutes les données des tableaux qui suivent sont tirées des évaluations actuarielles du 1^{er} janvier 2019 et du 1^{er} janvier 2018.

Participants actifs

	2019	2018
Total des participants actifs	917	907
Femmes	590	589
Hommes	327	318
Âge moyen	49,0	49,1
Salaire moyen	104 500 \$	99 300 \$
Service courant moyen	11,6	11,6

Retraités

	2019	2018
Total des retraités	846	810
Âge moyen	69,0	68,7
Rente annuelle moyenne	40 704 \$	38 184 \$

Participants différés

	2019	2018
Total des participants différés	67	69
Obligation de rente annuelle moyenne	4 764 \$	4 908 \$

Toutes les données du tableau qui suit datent du 31 décembre.

Changements dans la participation

	2018	2017
Nouvelles adhésions	65	73
Cessations, prestations acquises et différées	12	9
Nouveaux retraités	43	47
Décès	20	17

En 2018, 65 nouveaux participants ont adhéré au régime et 12 l'ont quitté. Malheureusement, 20 participants sont décédés et, de ce nombre, 1 participant était différé et 19 étaient retraités. En outre, 43 participants ont pris leur retraite en 2018. L'âge moyen des nouveaux retraités est de 60,7 ans, ce qui est légèrement plus élevé mais cohérent avec l'augmentation des dernières années.

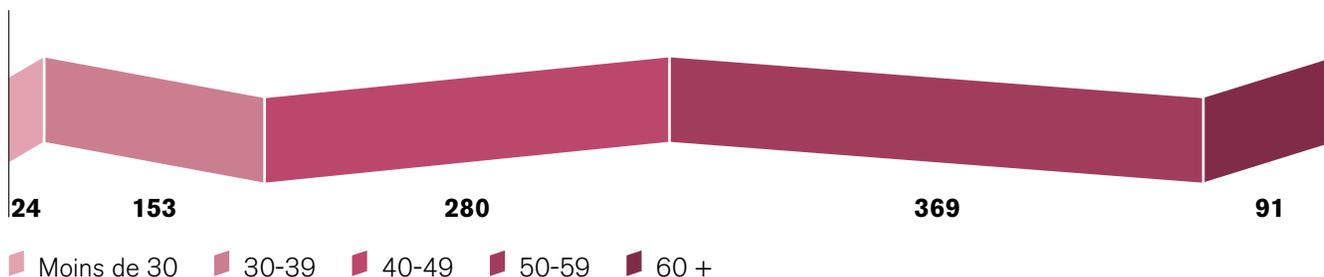
Ratio actifs/retraités

	2019	2018
Ratio actifs/retraités	1,08	1,12

Un régime de retraite arrive « à maturité » lorsque le nombre de retraités est égal au nombre de participants actifs. Au 1^{er} janvier 2019, le ratio actifs/retraités continuait de converger graduellement vers 1.0.

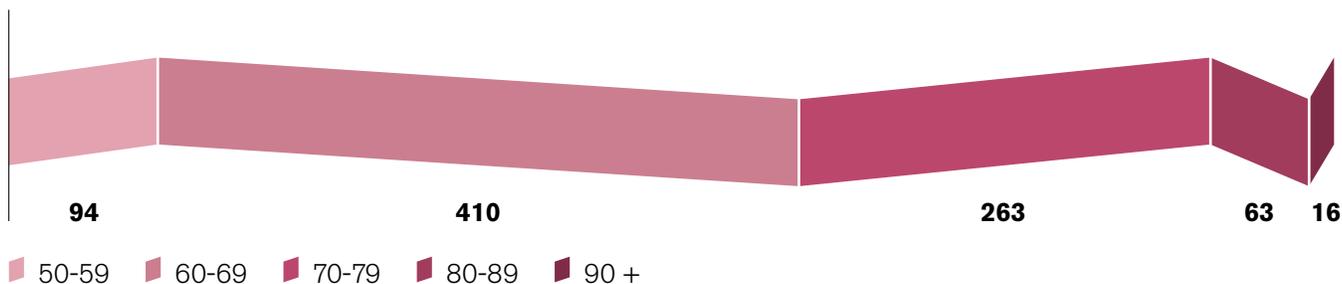
Participants actifs selon l'âge

Le Régime compte 917 participants actifs au 1^{er} janvier 2019. On peut observer que 457 participants ont moins de 50 ans et que 460 participants ont 50 ans et plus. Puisque les participants peuvent prendre leur retraite dès l'âge de 50 ans, avec réduction si le facteur 80 n'est pas atteint, environ 50 % des participants actifs sont présentement admissible à la retraite.



Participants à la retraite selon l'âge

Il y avait 846 participants à la retraite au 1^{er} janvier 2019.



Le saviez-vous?

Selon le dernier rapport de Statistique Canada, un homme de 65 ans peut s'attendre à vivre jusqu'à 84,3 ans, tandis que pour une femme de 65 ans, cet âge est de 87,1 ans.

Situation financière du RRES

États financiers vérifiés (au 31 décembre 2018)

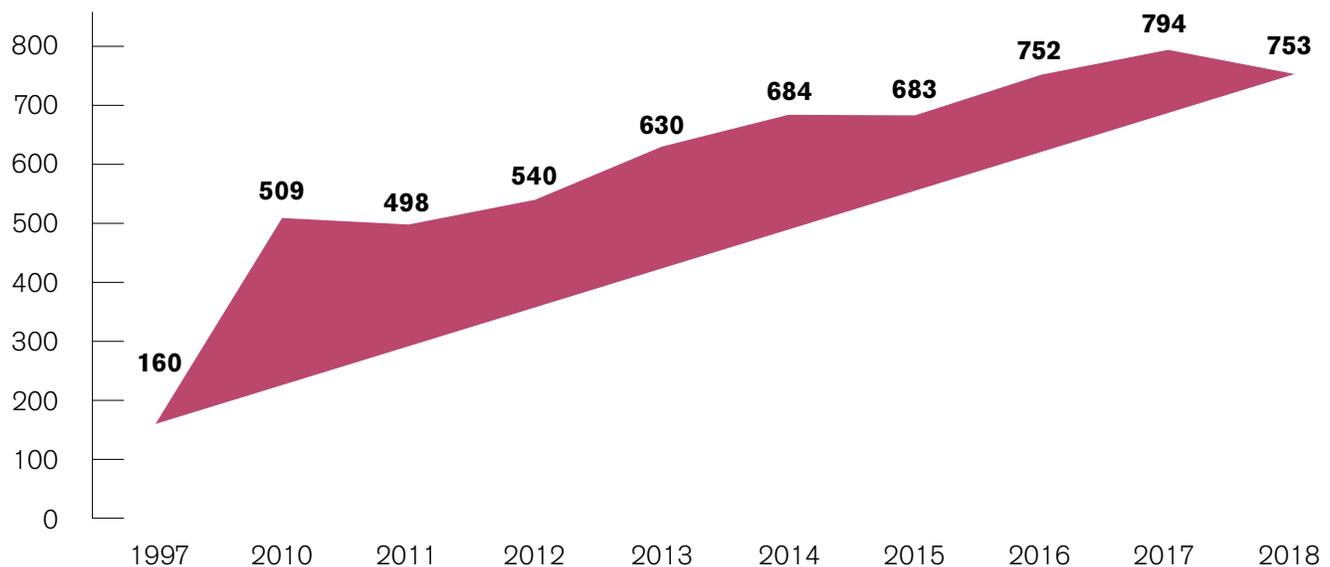
Selon les lois sur les pensions applicables, un vérificateur indépendant doit effectuer chaque année une vérification de la situation financière, de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations et de l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

Au cours de la dernière année, les actifs de placement du Régime sont passés de 794 millions de dollars au 31 décembre 2017 à 753 millions de dollars au 31 décembre 2018. Vous trouverez de plus amples détails sur le rendement des placements dans les sections suivantes du présent rapport.

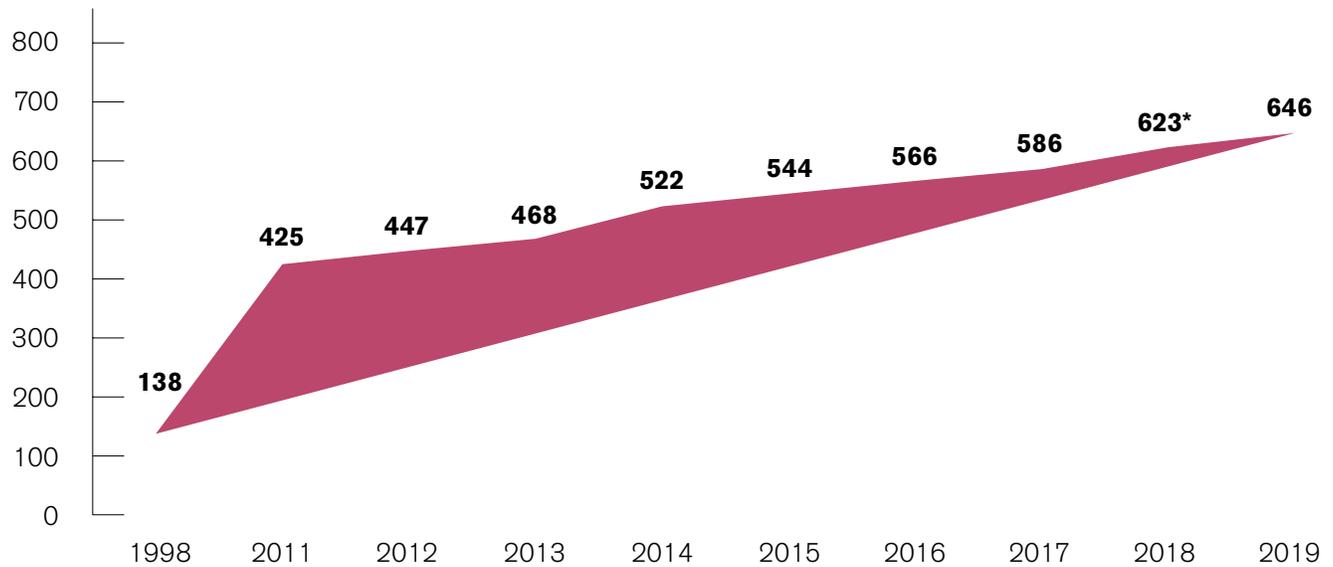
Selon le rapport actuariel au 1^{er} janvier 2019, les obligations à long terme du Régime à l'égard des participants, en supposant que le Régime sera indéfiniment en vigueur, sont évaluées à 646 millions de dollars. Les obligations du Régime selon sa solvabilité, en supposant qu'il cessera d'être en vigueur le 1^{er} janvier 2019, sont évaluées à 902 millions de dollars.

On peut consulter les états financiers vérifiés pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et le plus récent Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) sur le site Web du RRES.

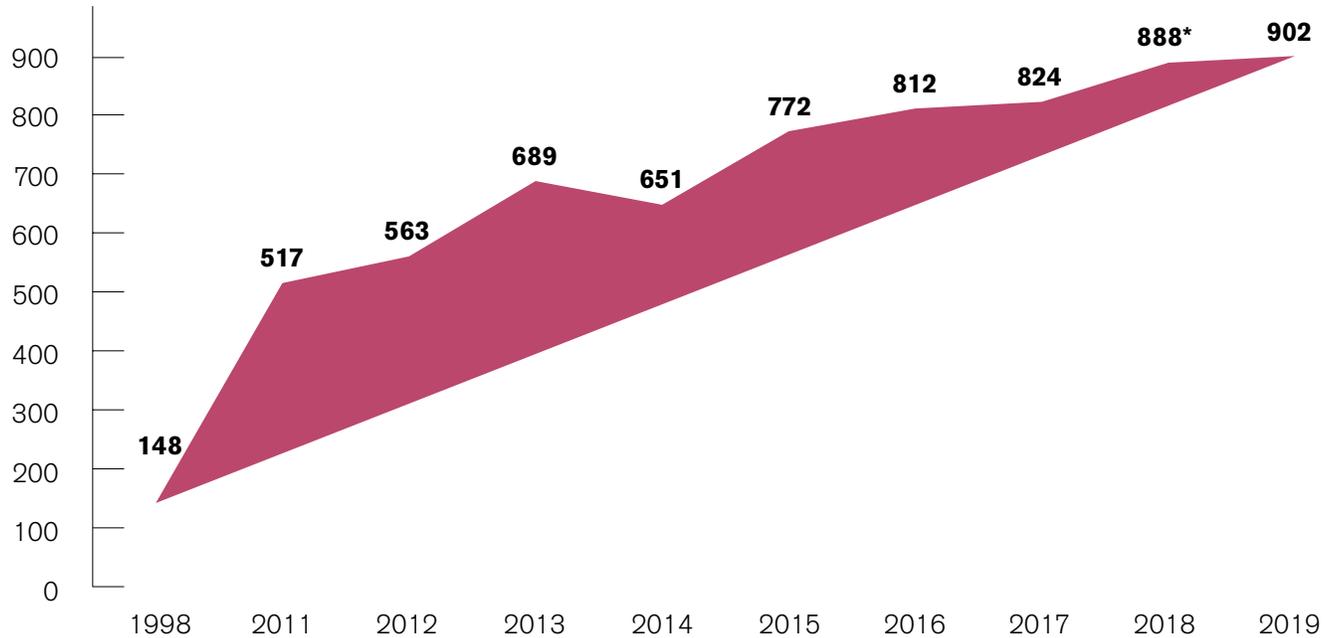
Valeur marchande de l'actif au 31 décembre (en millions de \$)



Passif à long terme au 1^{er} janvier (en millions de \$)



Passif de solvabilité au 1^{er} janvier (en millions de \$)



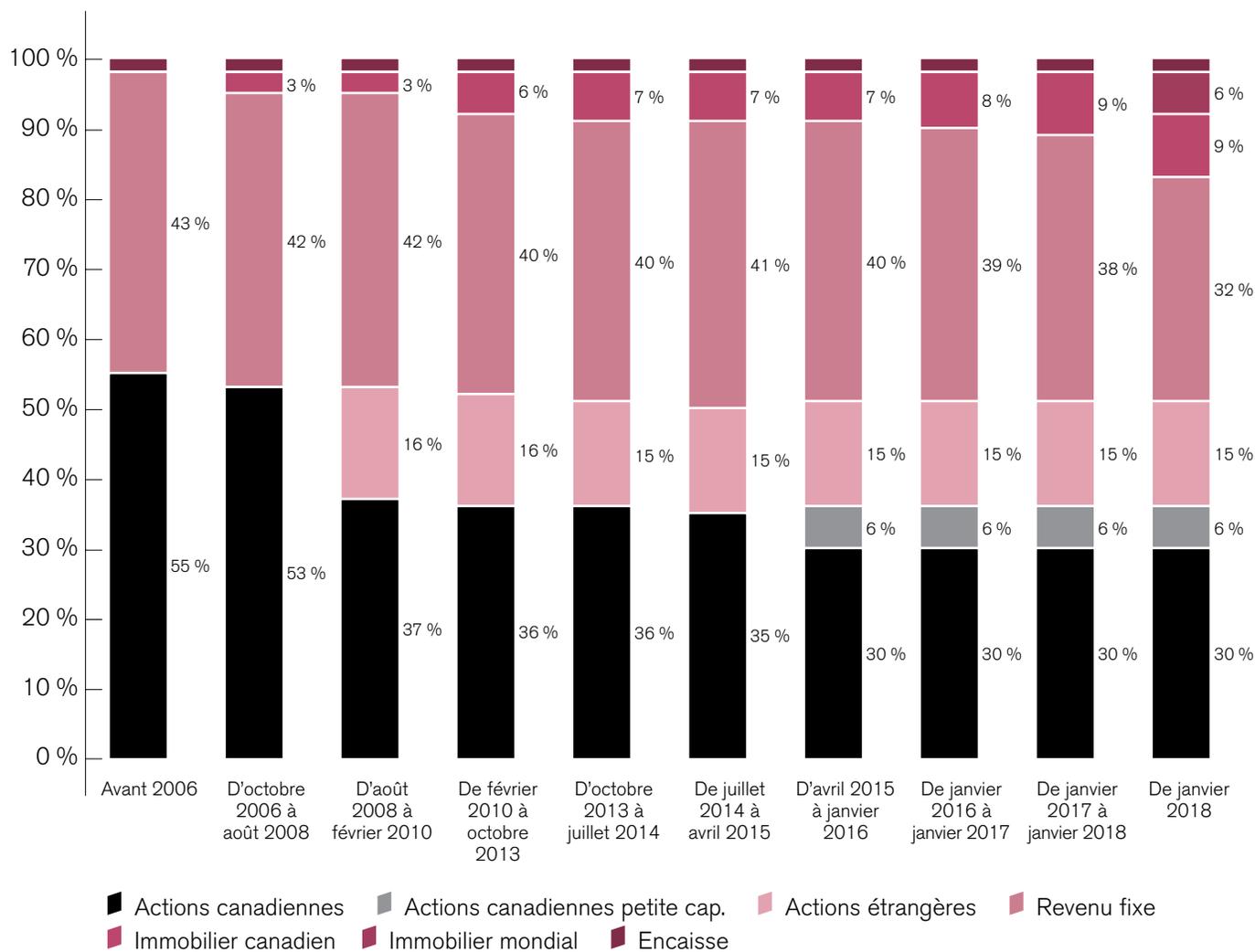
* Les chiffres de 2018 ci-dessus ont été révisés conformément au certificat de coût actuariel au 1^{er} janvier 2018, requis suite à l'Amendement no 78.

Nos placements

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un montant cible représentant environ 6,0 % de l'actif de la Caisse est alloué aux placements immobiliers mondiaux par un mandat spécialisé. Les services d'Invesco ont été retenus pour gérer ces fonds.

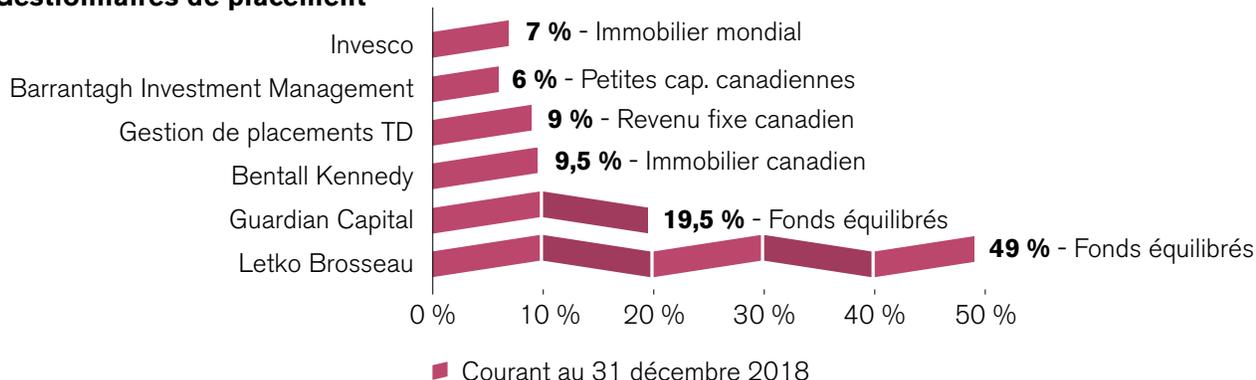
Le premier tableau illustre l'évolution de la structure de placement du RRES dans le temps.

Portefeuille de placements

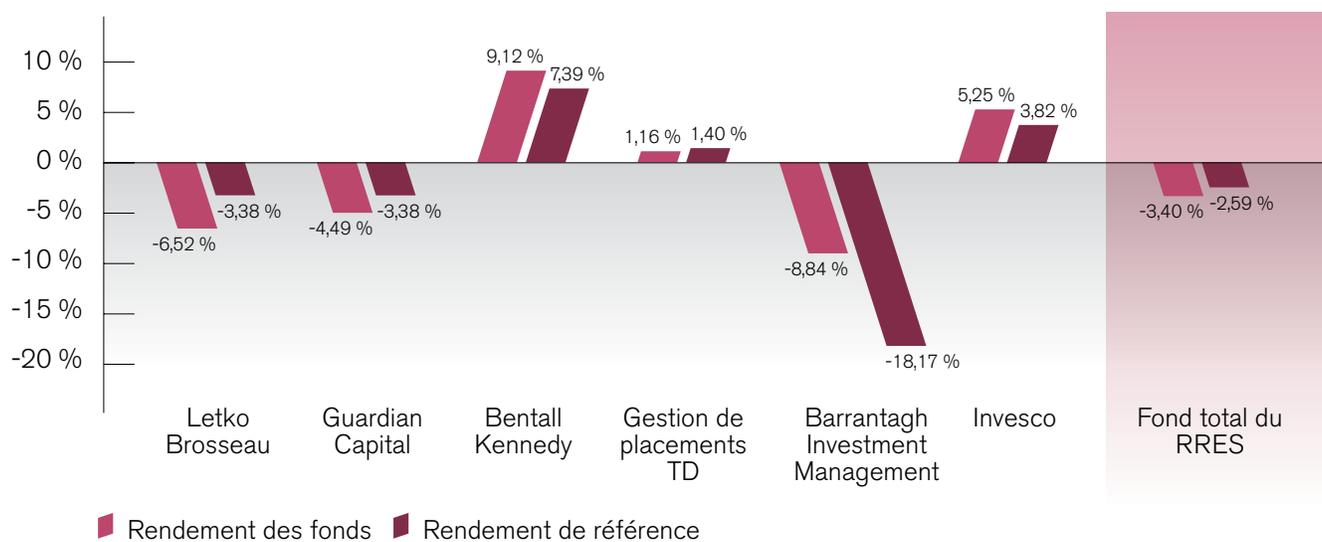


Le tableau ci-dessous illustre la proportion de l'actif de la caisse de retraite investie avec chaque gestionnaire de fonds au 31 décembre 2018. Le montant total du portefeuille investi avec nos gestionnaires de fonds à la fin de l'année est de 753 millions de dollars.

Gestionnaires de placement



Rendement des placements en 2018



Le tableau ci-dessus montre le rendement des placements de nos six gestionnaires de fonds en 2018, comparative-ment à la référence. L'année dernière, l'immobilier canadien et les actions américaines ont connu des rendements très favorables, alors que les actions canadiennes à petite capitalisation et les actions canadiennes affichaient les rendements les plus faibles pour la même période. Les marchés ont été frappés par une importante période de volatilité pendant la période de trois mois terminée le 31 décembre 2018. Les répercussions pour la caisse du RRES pour l'année 2018 ont été un taux de rendement brut de -3,40 % et une valeur ajoutée de -0,81 % de la gestion active.

Selon les dispositions de l'Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) du régime, la caisse du RRES avait un objectif de rendement des placements de 5,40 % (IPC + 3,75 %) sur une période de moyenne mobile de dix ans. Au 31 décembre 2018, le portefeuille de placements du RRES avait donné un rendement des investissements de 8,35 %, après déduction des frais de placement, mesuré sur une période de moyenne mobile de dix ans.



Un certificat de coût ou un rapport d'évaluation actuarielle complet doit être déposé en cas de bonification de prestations par un amendement au régime, ce qui a été le cas avec l'Amendement no 78.

Une évaluation de la capitalisation (à long terme) compare l'actif et le passif d'un régime de retraite en supposant que le régime continuera indéfiniment pour évaluer sa viabilité à long terme.

Résultats des rapports d'évaluation actuarielle

Une évaluation actuarielle est effectuée en date du 1^{er} janvier de chaque année pour établir la situation financière de la caisse du RRES. Un rapport d'évaluation actuarielle (REA) doit être déposé auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au moins une fois tous les trois ans.

Le CFM a approuvé le dépôt d'un REA au 1^{er} janvier 2018. Il a été déposé auprès des autorités réglementaires du Régime en juin 2018. En plus de l'Amendement no 78, un certificat de coût en date du 1^{er} janvier 2018 a aussi été déposé auprès des autorités gouvernementales en novembre 2018.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats du dernier REA au 1^{er} janvier 2019 et des plus récents rapports déposés auprès des autorités gouvernementales, c'est-à-dire le certificat de coût au 1^{er} janvier 2018 et le REA au 1^{er} janvier 2018.

Évaluation de la capitalisation (à long terme)

	Rapport d'évaluation actuarielle préliminaire au 1 ^{er} janvier 2019 * (non déposé)	Certificat de coût au 1 ^{er} janvier 2018 (déposé)	Rapport d'évaluation actuarielle au 1 ^{er} janvier 2018 (déposé)
Valeur actuarielle de l'actif	805 189 500 \$	776 439 900 \$	776 439 900 \$
Passif de capitalisation			
Actifs	259 704 600 \$	251 086 300 \$	249 840 100 \$
Différés	3 141 700 \$	3 487 200 \$	3 298 900 \$
Retraités	383 644 100 \$	368 565 400 \$	345 631 700 \$
Passif total de capitalisation	646 490 400 \$	623 138 900 \$	598 770 700 \$
Surplus de capitalisation avant la PED	158 699 100 \$	153 301 000 \$	177 669 200 \$
Ratio de capitalisation avant la PED	124,5 %	124,6 %	129,7 %

* Selon les résultats préliminaires de l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2019. La prochaine évaluation actuarielle doit être déposée auprès des autorités gouvernementales au plus tard le 1^{er} janvier 2021.



Puisque le REA au 1^{er} janvier 2019 montre un surplus à long terme de plus de 100 % plus PED, des ajustements d'indexation deviendront payables le 1^{er} janvier 2019 conformément à l'Amendement no 78.

Un régime doit capitaliser une réserve, appelée « provision pour écarts défavorables », ou PED, afin de réduire le risque des fluctuations économiques et démographiques défavorables et assurer une meilleure sécurité des prestations aux participants du régime.

Allocation du surplus

	Rapport d'évaluation actuarielle préliminaire au 1 ^{er} janvier 2019 * (non déposé)
PED sur le passif de capitalisation	71 113 900 \$
Provision additionnelle pour l'indexation en plus de la PED	74 834 800 \$
Provision pour indexation future	145 948 700 \$**
Surplus à long terme résiduel	12 750 400 \$
Surplus à long terme total	158 699 100 \$

** Représente le coût total d'indexer les rentes de 1,99 % au 1^{er} janvier 2019 et de 2 % par année à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au 1^{er} janvier 2019, le régime avait un surplus actuariel à long terme de 159 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 124,5 %. En somme, l'actif du RRES est suffisant pour financer toutes les prestations gagnées ou payables selon les conditions du texte du Régime. Cela se compare à un surplus de 153 millions de dollars et à un ratio de capitalisation de 124,6 % au 1^{er} janvier 2018.

Le niveau de PED requis pour le passif de capitalisation est de 11,0 % (71 millions de dollars) au 1^{er} janvier 2019. Aucune capitalisation additionnelle n'est nécessaire à long terme car le ratio de capitalisation du RRES est bien au-dessus du niveau requis de 111,0 %.

Évaluation de la solvabilité

	Rapport d'évaluation actuarielle préliminaire au 1 ^{er} janvier 2019 * (non déposé)	Certificat de coût au 1 ^{er} janvier 2018 (déposé)	Rapport d'évaluation actuarielle au 1 ^{er} janvier 2018 (déposé)
Actif (valeur marchande)	753 147 500 \$	794 268 000 \$	794 268 000 \$
Passif (valeur marchande)			
Actifs	384 073 300 \$	378 637 700 \$	376 565 300 \$
Différés	4 964 500 \$	5 464 400 \$	5 161 600 \$
Retraités	513 208 800 \$	503 643 100 \$	472 586 100 \$
Passif total	902 246 600 \$	887 745 200 \$	854 313 000 \$
Déficit de solvabilité	(149 099 100 \$)	(93 477 200 \$)	(60 045 000 \$)
Ratio de solvabilité	83,5 %	89,5 %	93,0 %

Puisque le dernier certificat de coût déposé montre un ratio de solvabilité supérieur à 85 %, aucun paiement spécial n'est nécessaire.

Pour obtenir le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé et de plus amples détails sur le processus actuariel, consultez le site web du RRES.



Une évaluation de la solvabilité suppose qu'un régime cessera de fonctionner et que toutes les prestations devront être versées, que ce scénario soit vraisemblable ou non.

Les paiements spéciaux de solvabilité ne sont exigés que pour les régimes capitalisés à moins de 85 % sur une base de solvabilité. Si le ratio de solvabilité tombe au-dessous de 85 %, seule la portion du déficit qui est inférieure au seuil de 85 % doit être financée sur une période de cinq ans.

Amendements apportés au régime en 2018

TEXTE DU RÉGIME – AMENDEMENT NO 78 : Cet amendement, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, met en œuvre le protocole d'accord conclu entre les constituants et daté du 14 septembre 2018.

TEXTE DU RÉGIME – AMENDEMENT NO 79 : Cet amendement, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, a trait aux conseils récents des autorités réglementaires de l'Ontario, aux changements législatifs relatifs aux exigences de capitalisation des régimes de retraite et aux changements législatifs relatifs aux congés parentaux.

Vous pouvez obtenir une copie des amendements ci-dessus sur le site Web du RRES.

Le saviez-vous?

Un certificat de coût actuariel provisoire a été préparé pour rendre compte des effets financiers au 1^{er} janvier 2018 des bonifications de prestations accordées en vertu de l'Amendement no 78 au RRES.

L'Amendement no 78 modifie les dispositions du Régime et les bonifications de prestations qui suivent ont un effet sur sa situation financière.

1. L'augmentation en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018, des rentes et des prestations de raccordement en cours de paiement au 1^{er} janvier 2018 et des rentes différées accumulées au 1^{er} janvier 2018, est égale au pourcentage basé sur la date du début de la rente ou de la rente différée déterminé conformément au tableau qui suit :

Date du début de la rente ou de la rente différée	Pourcentage d'augmentation
1 ^{er} janvier 2010 ou avant	9,07 %
1 ^{er} janvier 2011	7,30 %
1 ^{er} janvier 2012	5,98 %
1 ^{er} janvier 2013	5,56 %
1 ^{er} janvier 2014	5,00 %
1 ^{er} janvier 2015	4,19 %
1 ^{er} janvier 2016	3,12 %
1 ^{er} janvier 2017	1,87 %
1 ^{er} janvier 2018	0,00 %

Pour toute rente ou rente différée qui a débuté au cours d'un mois autre que janvier dans une année donnée, le pourcentage d'augmentation est déterminé au prorata.

2. La réduction de la période d'acquisition complète de la prestation de raccordement de 15 à 10 années de service crédité pour un participant qui n'accumulait pas de prestations en vertu du Régime le 16 mai 2007 et qui a pris sa retraite le 3 octobre 2018 ou après.

Séminaires sur la planification de la retraite

Les participants du RRES ayant atteint l'âge de 45 ans et possédant cinq années de service validé total en vertu du RRES ont le droit d'assister, avec leur conjoint, à un séminaire de planification de la retraite.

Les thèmes suivants sont traités au courant du séminaire :

- Préparation psychologique à la retraite ;
- Prestations de retraite et d'avantages sociaux ;
- Planification financière.

Quatre séminaires de planification de la retraite ont eu lieu en 2018: Ottawa, Toronto, Halifax et Montréal. Un total de 55 participants et conjoints ont assisté à ces sessions enrichissantes.

Consultations sur la planification de la retraite

Au moment où un participant au régime approche l'âge de la retraite, le RRES offre une consultation individuelle afin de discuter de prestations à la retraite. Cette rencontre est très instructive et devrait avoir lieu au cours des trois années précédant la retraite. Les conjoints sont bienvenus d'assister à la séance. En 2018, 38 participants du RRES ont participé à une consultation individuelle.

Pour obtenir une copie de la politique ou plus de détails concernant les séances de consultations, visitez le site Web du RRES.

Retraités 2018

Nous félicitons les consœurs et confrères suivants qui ont pris leur retraite en 2018 et nous leur souhaitons une bonne santé et une longue retraite.

Francine Bélanger • Nicole Campbell • Donna-Marie Carlaw • Lee Ann Chartrand • Ronald Cloutier • Jeanette Coffen • Patricia DeLeskie • Pauline Désautels • Lucie DesRosiers • Yvonne Fast • Carol Ferguson • Louise Ferland • Louise Fiset • Lise Gauvreau • Deborah Hirdes • Donna Hull • Robin Jones • Janet Kuchta • Michel Latulippe • Herbert Mason • Albéric Mbayahaga • Deborah McDavid • Lynn McDougall • Marthe Messier • David Michor • Betty Morin • Serge Morin • Wanda O'Connor • Paul O'Donnell • Joanne Ouzas • Risa Pancer • Paula Raposo • William Robb • Nancy Rosenberg • Toby Sanger • Grace Scantlebury • Angela Scott • John Sprackett • Betty Jean Sutherland • Sylvie Turcot • Marianne Vinton • Steve Wells • Susan Zander

Commémorations 2018

En 2018, le CFM a appris avec regret le décès de :

CONJOINT DE PARTICIPANTE ACTIVE :

Brian Carter, conjoint de la consœur Barbara Carter

PARTICIPANTE DIFFÉRÉE, CONSŒUR :

Laurie Kingston

PARTICIPANTS RETRAITÉS, CONSŒURS ET CONFRÈRES :

Raymond Arsenault • Darlene Dick • Denzil D'Souza • Thomas Edwards • Marilyn Griffith • Gilles LeBel • Howard Matthews • Robert Matthews • Darlene Morin • Jean Dianne Murphy • Elias Ouellette • Joseph Shiaro • Georges Williams • George Wilson

CONJOINTS DE PARTICIPANTS RETRAITÉS :

Edward Carey, conjoint de la consœur Linda Carey

Robert François Descary, conjoint de la consœur

Judith Descary

June Edwards, conjointe du confrère Thomas Edwards

Margaret Heap, conjointe du confrère Serge Lalonde

Richard Hinton, conjoint de la consœur

Catherine Hinton

Frederick James Keep, conjoint de la consœur

Denise Keep

CONJOINTS SURVIVANTS DE PARTICIPANTS RETRAITÉS :

Helen Levine, conjointe de feu confrère Gilbert Levine

Muriel Lindsay, conjointe de feu confrère Doug Lindsay

Mary Mayo, conjointe de feu confrère Thomas Mayo

Geneva Murphy, conjointe de feu confrère

Richard Murphy

Georges Williams, conjoint de feu consœur

Jennifer Williams

Conseil de fiducie mixte (CFM)

Les fiduciaires du CFM

Le nom des membres du CFM au 31 décembre 2018 et leur affiliation sont indiqués ci-dessous :

Fiduciaire	Affiliation
Susan Arab	Fiduciaire SCP
Benoît Bouchard	Fiduciaire-suppléant SCFP
Marie-Andrée Bourgouin	Fiduciaire-suppléante SCFP
Trevor Davies	Fiduciaire-suppléant SCFP
Heather Dillabaugh	Fiduciaire SEPB
Linda Duchesne	Fiduciaire-suppléante Unifor, Section locale 2023
Brian Edgecombe	Fiduciaire SCP
Charles Fleury	Fiduciaire SCFP
Amessan Gnawa	Fiduciaire-suppléant SCP
Tammy Greaves	Fiduciaire SCFP
Judy Henley	Fiduciaire SCFP
Sherry Hillier	Fiduciaire-suppléante SCFP
D'Arcy Lanovaz	Fiduciaire-suppléant SCFP
John Lepine	Fiduciaire SCFP
Lindsay Mills	Fiduciaire-suppléante SEPB
Candace Rennick	Fiduciaire SCFP
Pierre-Guy Sylvestre	Fiduciaire Unifor, Section locale 2013
Barry Thorsteinson	Fiduciaire des retraités
Gary Yee	Fiduciaire-suppléant SCP

Nous désirons profiter de cette occasion pour remercier tous les fiduciaires qui ont quitté le conseil en 2018 pour leur travail et leur engagement envers le RRES. Un merci tout spécial au confrère Jim Costescu pour ses 20 années de contribution au Régime. Le confrère Jim a siégé au CFM dès la création de la fiducie en 1998 et a continué d'agir à titre de fiduciaire du SCFP après sa retraite.

Nos pensées accompagnent la famille du confrère Raymond Arsenault, fiduciaire-suppléant des retraités, décédé en mai 2018. Le confrère Ray a rempli trois mandats distincts au CFM et il manquera à ses collègues fiduciaires.

Sous-comités du CFM et leurs mandats

Avec le temps, le CFM a établi que la façon la plus efficace de gérer certaines tâches et la charge de travail à accomplir chaque année est de créer des sous-comités. Ceux-ci n'ont pas de pouvoir décisionnel, à moins d'exceptions. Leur tâche est d'entreprendre le travail préliminaire et de le soumettre au CFM pour faciliter la prise de décisions. Les sous-comités pour 2018 sont :

SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION – TAMMY GREAVES, PRÉSIDENTE

S'assure que les pratiques de finance et de comptabilité ainsi que les besoins de personnel du CFM sont examinés annuellement.

SOUS-COMITÉ SUR LES PRESTATIONS ET LES COMMUNICATIONS AVEC LES PARTICIPANTS - MARIE-ANDRÉE BOURGUIN, PRÉSIDENTE

Fournis de la formation (ex. séminaires de planification à la retraite) et des communications (ex. rapport aux participants, site Web, manuel du participant, l'infolettre Le Lien) aux participants du régime; surveille et signale les situations décisionnelles concernant les prestations lorsqu'elles surviennent.

SOUS-COMITÉ SUR LES PLACEMENTS – JUDY HENLEY, PRÉSIDENTE

Révisé et surveille les politiques de placement, le rendement des gestionnaires de placement et le rendement global des placements du CFM. Révisé et met à jour la liste des compagnies étrangères admissibles, et surveille l'efficacité de notre service de votes par procuration ainsi que notre politique d'investissement responsable.

SOUS-COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE - BARRY THORSTEINSON, PRÉSIDENT

Assume l'examen annuel de : l'efficacité des fiduciaires/conseil; la structure des sous-comités incluant leur mandat et leur efficacité; la gouvernance des politiques du CFM; rendement du conseiller juridique. Révisé les amendements au régime de retraite. Travaille avec le conseiller juridique et l'actuaire sur les questions et mises à jour légales ou législatives. Traite les situations administratives particulières du régime de retraite. Recommande et organise de la formation pour les fiduciaires.

Chaque fiduciaire et fiduciaire suppléant est affecté à ces sous-comités par le CFM.

Équipe administrative

Le SCFP est l'agent administratif du RRES et a nommé la consœur Sylvie Ouellet et son équipe afin de fournir le service concernant le régime de retraite aux participants.

Si vous êtes un participant et désirez de l'aide sur l'un de ces sujets :

- Adhésion au régime de retraite
- Transferts et rachats d'années de service antérieur, etc.
- Estimation de rente de retraite
- Calculs aux fins d'un divorce
- Prestations de retraite, de cessation d'emploi, de décès
- Consultation individuelle sur la retraite

Pour les participants actifs du régime travaillant en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, à Terre-Neuve et Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Saskatchewan, communiquez avec :

CAROLE LACHANCE

Adjointe administrative
clachance@cupe.ca

Pour les participants actifs du régime travaillant au Nouveau-Brunswick, en Ontario (bureau national seulement) ou au Québec; et tous les participants retraités, à travers le Canada, communiquez avec :

LOUISE PAYETTE

Adjointe administrative
lpayette@cupe.ca

Pour l'inscription aux séminaires de planification de la retraite communiquez avec :

MÉLISSA LEROUX

Commis-dactylo
mleroux@cupe.ca

2018

Pour des questions concernant :

- Administration du régime
- Négociation et administration d'ententes de transfert réciproque (ETR)
- Administration de politiques et procédures
- Séminaires de planification de la retraite
- Préparation et dépôt des états financiers annuels
- Préparation et dépôt des amendements au régime
- Réconciliation financière de toutes les transactions au régime

Communiquez avec :

SYLVIE OUELLET

Agente administrative
syouellet@cupe.ca

ou

MYRIANNE SELLIER

Analyste de régime de retraite
msellier@cupe.ca

Pour communiquer avec le Conseil de fiducie mixte (CFM) :

CAROLINE PERRON

Secrétaire-archiviste du Conseil de fiducie mixte
pension-jbt@cupe.ca

L'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur
de l'équipe administrative :

Bureau national du SCFP
1375, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 0Z7
Tél. : 613 212-4255
Téléc. : 613 237-5508

